



NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.

LE CONTEXTE

La commune de Val-Cenis créée au 1er Janvier 2017 est une commune nouvelle, support de station de ski, regroupant les communes historiques de Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard.

Les comptes administratifs 2022 des budgets annexes: DSP Musée archéologique – DSP Parrachée Vanoise – camping Val d'Ambin – Lotissement Saint André (Termignon) – Régie Eau – Régie Assainissement – Domaine skiable – camping de Lanslevillard – Lotissement Lenfrey (Bramans) – ZA de Termignon – Lotissement les Pertines ont été votés le 16 mars 2023.

Le compte administratif 2022 de la commune a été voté le 3 Avril 2023 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le Budget primitif 2022 a été voté le 7 Avril 2022. Les orientations impulsées par les élus ont été les suivantes :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- Préserver la capacité d'autofinancement de la commune pour assurer une dynamique des investissements de la commune de Val-Cenis en respectant une répartition équitable entre les 5 communes historiques.

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget est composé de deux sections, en dépenses et en recettes.

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 3 393 128.68 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement : 3 280 813.69 €
 Investissement : 112 314.99 €

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été de 11 077 286 € en 2022

CHAPITRE	CA 2022		
013 - Atténuation de charges	59 108 €		
70 - Produits des services	1 186 194 €		
73 - Impôts et taxes	7 251 215€		
74 - Dotations-subventions-participations	1 649 110 €		
75 - Autres produits de gestion courante	640 743 €		
76 - Produits financiers	8 559 €		
77 - Produits exceptionnels	257 368 €		
78 - Reprises sur subventions	0€		
TOTAL recettes réelles	11 052 297 €		
042 – Opérat. ordre transfert entre sections	24 988 €		
002 – Résultat fonctionnement 2021 reporté	0€		
TOTAL	11 077 286 €		

<u>Chapitre 013</u> : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail (IJ).

<u>Chapitre 70</u>: Les principales ressources de ce chapitre sont composées des coupes de bois, des redevances d'occupation du domaine public (Tignes, terrasses, opérateurs téléphonie, accro parc...), des produits culturels (bibliothèques), des recettes de la base de loisirs des Glières mais également des remboursements de frais et de mises à disposition de personnel.

<u>Chapitre 73</u>: Ce chapitre représente 66 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est notamment composé de la fiscalité locale (4 893 306 €) mais également de différentes taxes :

- Taxe sur les pylônes électriques (170 592 €)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité (100 837 €),
- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (206 663 €),
- Indemnité forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) (566 149 €)
- Taxe sur les remontées mécaniques (460 959 €)

C'est également sur ce chapitre que la commune perçoit la Dotation de solidarité communautaire de la CCHMV (348 508 €).

Chapitre 74: Il concerne les dotations de l'Etat. En 2022, le montant de la dotation forfaitaire de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été de 449 549 €. Les autres dotations sont notamment la dotation de solidarité rurale, autre composante de la DGF, qui, elle, a augmenté (207 031 €) et la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) (177 028 €). En 2022, Val-Cenis a également perçu 274 574 € au titre de la garantie de recettes Covid.

La baisse des impôts de production ayant entrainé une baisse des recettes fiscales celle-ci est compensée par des allocations compensatrices pour un montant total de 385 686 €.

<u>Chapitre 75</u>: Les recettes de ce chapitre sont essentiellement composées des revenus des immeubles de Val-Cenis (loyers) pour 587 387 €, des recettes des campings non gérés en DSP (34 807 €) et de la redevance énergie hydraulique (16 241 €).

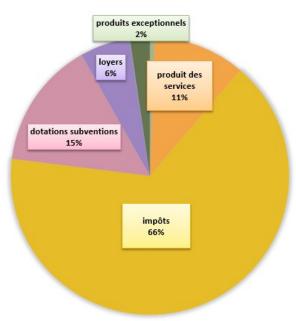
<u>Chapitre 76</u>: Ce chapitre enregistre les remboursements par les budgets annexes (camping Val d'Ambin, Eau et camping Lanslevillard) des intérêts des emprunts.

<u>Chapitre</u> 77 : Enregistre les cessions d'immobilisations réalisées (ventes de bâtiment, de terrains, de matériel par la commune) ainsi que les produits exceptionnels (remboursement des sinistres par les assurances par exemple).

<u>Chapitre 78</u>: Enregistre les reprises sur provisions.

<u>Chapitre 042</u> : concerne les opérations d'ordre budgétaires entre les sections de fonctionnement et d'Investissement.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont été de **7 796 472 €** en 2022.

CHAPITRE	CA 2022
011 - Charges à caractère général	3 342 696 €
012 - Charges de personnel	2 243 610 €
014 - Atténuation de produit	344 751 €
65 - Autres charges gestion courante	1 022 609 €
66 - Charges financières	395 044 €
67 - Charges exceptionnelles	220 382 €
68 – Dotations aux provisions	45 000 €
TOTAL des dépenses réelles	7 614 092 €
042 – Opérat. ordre transfert entre sections	182 380 €
TOTAL	7 796 472 €

Chapitre 011: Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures de Val-Cenis et des services: eau, électricité (291 334 €), téléphone, combustibles (229 683 €), carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissement, livres des bibliothèques, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie (enrobée, sel: 282 216 €), du matériel, des impôts et taxes payés par la commune (taxes foncières: 182 893 €), les primes d'assurances, les animations (EDF Cenis Tour, Tango, tous en pistes, Foire de Termignon...), les navettes de Val-Cenis (413 227 €).

<u>Chapitre 012</u>: Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel, salaires et charges.

<u>Chapitre 014</u>: Il s'agit de la somme prélevée par l'Etat sur la fiscalité de Val-Cenis au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

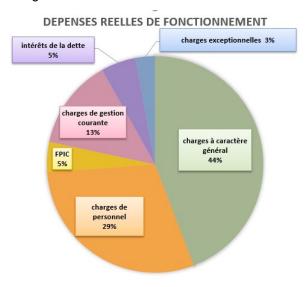
<u>Chapitre 65</u>: Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations (121 500 €), les subventions garderies (416 749 €), la prise en charge des déficits de fonctionnement de certains budgets annexes et la subvention au CCAS (42 400 €).

<u>Chapitre 66</u>: Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts de la dette.

<u>Chapitre 67</u>: Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs. En 2022 des subventions exceptionnelles ont été versées aux budgets annexes « domaine skiable » et « ZA de Termignon ».

<u>Chapitre 68</u>: Sur ce chapitre, nous provisionnons à minima 15% des créances impayées de plus de 2 ans et des titres annulés des années précédentes.

<u>Chapitre 042</u>: concerne les opérations d'ordre budgétaires de section à section.



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'Investissement enregistre les dépenses qui viennent modifier la consistance du patrimoine de la commune ou qui ont un caractère durable dans la collectivité.

Les recettes d'Investissement sont constituées de l'autofinancement, des recettes patrimoniales et des subventions affectées aux immobilisations.

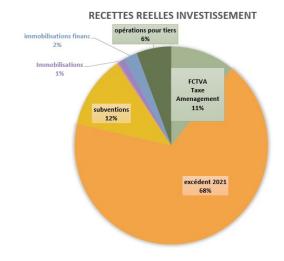
LES RECETTES

Les recettes d'Investissement ont été de 4 622 036 €

CHAPITRE	CA 2022		
10 – FCTVA Taxe d'aménagement	467 450 €		
1068 – Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021	2 927 996 €		
13 – Subventions d'Investissement	519 158 €		
16 – Emprunts et dettes assimilées	11 694 €		
20 – immobilisations incorporelles	8 040 €		
21 – Immobilisations corporelles	3 249 €		
23 – Immobilisations en cours	38 362 €		
27 – Autres immobilisations financières (remboursement emprunts par budgets annexes)	96 195 €		
45 – Opérations pour compte de tiers	252 170 €		
TOTAL RECETTES REELLES	4 324 314 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 380 €		
041–Opérations d'ordre budgétaires à l'intérieur de la section	106 323 €		
001 - Résultat d'Investissement 2021 reporté	9 019 €		
TOTAL	4 622 036 €		

Les principales recettes d'Investissement sont :

- \[
 \begin{align*}
 \begin{align*
- Use Subventions d'Équipement de l'État (134 122 €), de la Région (82 493 €), du Département de la Savoie (177 199 €), de l'Europe (14 826 €), du PNV (17 643 €), de La Fondation du Patrimoine (25 875 €)
- Use Fonds de compensation de la TVA (FCTVA): 322 393 €



LES DEPENSES

Les dépenses d'Investissement ont été de 4 509 721 €.

CHAPITRE	CA 2022		
10 – Dotations fonds divers réserves	9 529 €		
13 – remboursement subventions	37 959 €		
16 – Emprunts (capital de la dette)	1 282 631 €		
20 – Immobilisations incorporelles	86 483 €		
204 – Subventions d'équipement	15 107 €		
versées	10 107 €		
21 – Immobilisations corporelles	593 816 €		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 100 714 €		
27 - Autres immobilisations	0 €		
financières			
45 – Opérations pour compte de tiers	252 170 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	4 378 409 €		
041-Opérations d'ordre de transfert	24 989 €		
entre sections	24 909 €		
041–Opérations d'ordre budgétaires	106 323 €		
à l'intérieur de la section	100 020 C		
TOTAL	4 509 721 €		

<u>Chapitre 10</u>: La somme inscrite à ce chapitre correspond au remboursement de taxes d'aménagement.

Chapitre 16: Ce chapitre enregistre les remboursements du capital de la dette.

<u>Chapitre 20</u>: Ce chapitre comprend les frais de réalisation de documents d'urbanisme et notamment les frais liés aux PLU (61 100 €).

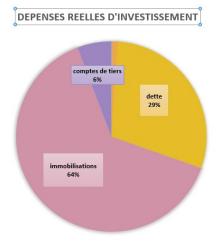
<u>Chapitre 21</u>: Il s'agit des dépenses d'Investissement non affectées sur une opération : acquisition de terrains, matériel, mobilier, outillage, matériel informatique, véhicules...

<u>Chapitre 45</u>: Sur ce chapitre sont enregistrées les dépenses que nous réalisons pour le compte de la CCHMV pour la rue de Lécheraine à Lanslebourg. Le montant du chapitre 45 est identique en dépenses et en recettes car la CCHMV nous rembourse les dépenses qui entrent dans le cadre de la compétence « Zone d'activité économique ».

<u>Chapitre 040</u>: Les sommes inscrites sur ce chapitre correspondent aux travaux en régie et à l'amortissement des subventions d'équipement.

Les principales OPERATIONS D'EQUIPEMENT de 2022 sont :

Eglise de Lanslevillard : 543 903 €
Aménagement porte Bellecombe : 538 729 €
Ambenis : 542 681 €
Rue des diligences : 83 265 €
Maison santé pluriprofessionnelle : 69 752 €
PLU Val-Cenis : 61 100 €
Salle polyvalente de Termignon : 53 166 €



Les crédits inscrits au budget 2022 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués sur le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi 1612 879 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2022 à 2023. Ils sont inscrits au Budget Primitif 2023.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT En 2022 :

 L'Epargne brute du Budget Principal de la commune de Val-Cenis est de 3 446 219 €. L'Epargne nette (Epargne Brute – capital de la dette) est de 2 163 588 €.

LA DETTE

- Le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2022 était de 30 556 560 € tous budgets confondus et de 12 262 429 € pour le budget principal.
- La capacité de désendettement¹ de la commune (Budget principal) est de 3,2 années.
- Le taux d'endettement² de la commune (Budget Principal) est de 119,34 %.

LES EFFECTIFS

A fin décembre 2022 les effectifs de la commune sont de 46 agents ce qui correspond à 40,1 ETP (équivalent temps plein).

LA FISCALITE

Les taux d'imposition en 2022 ont été les suivants :

· concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 27,96 % = 16,93 % (taux Val-Cenis) + 11.03 % (transfert de la part départementale pour compenser la suppression de la Taxe d'habitation).
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 133.40 %

• concernant les entreprises

 Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,26 %

Le montant de produit de TFPB départementale récupéré par les communes est modulé par un coefficient correcteur permettant de ne pas collecter plus d'impôt que ce que la commune percevait avant la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. L'application de ce coefficient aboutit à un prélèvement de 898 395 € en 2022 sur les impôts communaux.

¹ Nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de la dette en utilisant la totalité de la capacité d'autofinancement brute.

² Rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et les recettes réelles de fonctionnement du même exercice

LES PRINCIPAUX RATIOS

	2022	2021	2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	3 627 €	3 119€	3 265€
Produit des impositions directes / population	2 706 €	2 243 €	2 343 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	5 266 €	4 700 €	4 768 €
Dépenses d'équipement brut / population	1 445 €	2 192 €	1 868 €
Encours dette / population	6 283 €	6 407 €	6 157 €
DGF/ Population	313 €	334 €	349€
Dépenses personnel/dépenses réelles de fonctionnement (RRF)	29,47 %	31,67 %	31 %
Dépenses de fonctionnement + rembours dette en capital / RRF	80,50 %	79,93 %	81,59 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	27,44 %	46,63 %	39,18 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	119.34 %	136.30 %	130.72 %

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Budgets annexes

BUDGET	DEPENSES FONCT	RECETTES FONCT	RESULTAT FONCT	DEPENSES INVEST	RECETTES INVEST	RESULTAT INVEST	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES
Camping Val d'Ambin	38 849,52 €	72 443,06 €	33 593,54 €	41 441,83 €	91 469,97 €	50 028,14 €		
Camping Lanslevillard	36 624,82 €	49 533,54 €	12 908,72 €	611 887,81 €	40 961,37 €	-570 926,44 €	109 726,00 €	
DSP Musée archéo	22 000,00 €	22 833,67 €	833,67 €					
SPL Parrachée Vanoise	0,00 €	13 654,24 €	13 654,24 €	0,00 €	0,00 €			
Lotissement Pertines	27 164,22 €	27 164,33 €	0,11 €	27 164,22 €	120 000,00 €	92 835,78 €		
Lotiss Saint André	0,00 €	70 000,30 €	70 000,30 €	0,00 €	6 299,21 €	6 299,21 €		
Lotiss Lenfrey	50 091,67 €	123 967,91 €	73 876,24 €	79 183,99 €	50 091,34 €	-29 092,65 €		
ZA Termignon	633 650,26 €	631 352,60 €	-2 297,66 €	635 958,56 €	575 571,39 €	-60 387,17 €		
Domaine skiable	1 780 244,12 €	1 780 277,49 €	33,37 €	1 634 491,73 €	1 595 042,40 €	-39 449,33 €		
Assainissement	1 675 788,48 €	1 789 811,51 €	114 023,03 €	1 129 609,75 €	1 142 041,73 €	12 431,98 €	37 338,80 €	
Eau	583 761,71 €	1 019 620,67 €	435 858,96 €	536 973,84 €	604 583,87 €	67 610,03 €	197 523,60 €	
TOTAL	4 848 174,80 €	5 600 659,32 €	752 484,52 €	4 696 711,73 €	4 226 061,28 €	-470 650,45 €	344 588,40 €	0,00 €